

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LE MARDI, 12 DÉCEMBRE 2017 À 19 H

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM PAR LE GREFFIER
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC
4. APPROBATION - PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2017
5. DÉPÔT DE DIVERS DOCUMENTS
 - Relevé prévu à l'article 360.2 de la L.E.R.M.
 - Rapport du greffier suivant l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
 - Registre (article 6) - Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 27 septembre 2017
 - Procès-verbal du comité exécutif du 3 octobre 2017
6. DOSSIERS D'URBANISME
 - 6.1 Dérogations mineures
 - 6.2 Dérogations mineures/PIIA
 - 6.2.1 Dérogation mineure et PIIA - Résidence Le Bourg-Joie / B+B Architecture - 559, 563, 567 et 571, boulevard Lacombe - Lots 2 098 577, 2 098 579, 2 098 580 - 2017-0632 (ADT-LD)
 - 6.3 PIIA
 - 6.3.1 PIIA - Spectra-Visuel / Letrart - 38, boul. Brien - lot 2 144 383 - 2017-0748 (ADT-LD)
 - 6.3.2 PIIA - Vendirect / Enseignes Décor Design - 315, boul. Brien - lot 2 097 656 - 2017-0727 (ADT-LD)
 - 6.3.3 PIIA - M. Normand Gagnon / Évolution Architecture - 138, rue Morel - lot 1 750 734 - 2017-0729 (ADT-LD)
 - 6.3.4 PIIA - M. Patrice Brosseau / Enseignes Décor Design - 172, rue Notre-Dame - lot 1 750 758 - 2017-0731 (ADT-LD)
 - 6.3.5 PIIA - Proulx Communications / Enseignes Décor Design - 428, rue Notre-Dame - lot 5 429 248 - 2017-0734 (ADT-LD)
 - 6.3.6 PIIA - AssurExperts Verdon Demers et Associés / Solution Néon - 460, rue Notre-Dame - lot 2 143 525 - 2017-0735 (ADT-LD)
 - 6.3.7 PIIA - La Belle et La Boeuf / International Néon / Walter Qualizza Design - 100, boul. Brien - lots 3 960 780, 2 145 527, 2 719 425, 2 727 617, 2 727 618, 2 939 170, 3 960 779 - 2017-0726 (ADT-LD)
 - 6.3.8 PIIA - Mme Audrey Rehel / Déco Plans - 21, rue Maricourt - lot 1 754 685 - 2017-0745 (ADT-LD)
 - 6.3.9 PIIA - Mme Lina Harvey / Habitat Conseils - 692, boul. Le Bourg-Neuf - lot 3 004 386 - 2017-0728 (ADT-LD)
 - 6.3.10 PIIA - M. Jean-François Therrien - 505, chemin de la Savane - lot 2 103 181 - 2017-0746 (ADT-LD)
 - 6.3.11 PIIA - Doyle Rénovations/Groupe AGC - 257, rue Bonnard - lot 2 102 270 - 2017-0725 (ADT-LD)
 - 6.3.12 PIIA - Mme Krystina Bélanger et M. Mathieu Lecompte / Décor Li - 17 et 19, rue Lafleur - lot 2 097 763 - 2017-0764 (ADT-LD)
 - 6.3.13 PIIA - Groupe Rivco / B + B Architecture et Design - 7, rue Notre-Dame - lot 1 750 564 - 2017-0765 (ADT-LD)
 - 6.3.14 PIIA - Mme Chantal Boisjoly et M. Denis Milette / Gilles Dupont Arpenteur-Géomètre - 519, rue du Village - lots 2 097 821, 2 098 039 - 2017-0766 (ADT-LD)

- 6.3.15 PIIA - M. Guy Dufour - 426, rue du Village - lot 2 097 600 - 2017-0767 (ADT-LD)
- 6.3.16 PIIA - M. Guy Dufour - 430-430A, rue du Village - lot 2 097 600 - 2017-0768 (ADT-LD)
- 6.3.17 PIIA - Investissement JEZ / Vertige Architecture - 353, rue Notre-Dame - lot 2 144 631 - 2017-0770 (ADT-LD)
- 6.3.18 PIIA - Groupe Panorama / Vertige Architecture - 265, boul. Lacombe - lot 2 097 291 - 2017-0769 (ADT-LD)
- 6.3.19 PIIA - Le Sélection Repentigny / ACDF Architecture - 256, rue Notre-Dame - lots 1 754 638, 1 754 641, 1 754 642 - 2017-0774 (ADT-LD)
- 6.3.20 PIIA - Marina / Bishai Duchesne Architectes - 364, rue Notre-Dame - lots 2 939 183, 2 143 480 - 2017-0732 (ADT-LD)

7. AFFAIRES COURANTES

- 7.1 Approbation - Virements et affectations de l'exercice financier 2017 - 2017-0730 (FIN-CP)
- 7.2 2017-CP-196 - Octroi de contrat pour les travaux de réfection des dessableurs à la Station des eaux usées (STEU) - 2017-0686 (GI-CR)
- 7.3 2016-SP-015 - Renouvellement de contrat - Travaux de marquage de la chaussée pour les années 2017-2018 et 2018-2019 - 2017-0712 (TP-HO)
- 7.4 2015-SP-041 - Renouvellement de contrat - Nettoyage et inspection du réseau d'égout - 2017-0714 (TP-HO)
- 7.5 2015-SPP-269 - Renouvellement de contrat - Assurances - période du 1er janvier au 31 décembre 2018 - 2017-0751 (SAJ-LAG)

8. SÉCURITÉ URBAINE

9. GESTION DU CAPITAL HUMAIN

10. RÈGLEMENTS

- 10.1 Premier projet
- 10.2 Second projet
- 10.3 Présentation des projets de règlements et avis de motion
 - 10.3.1 Règlement numéro 454 : Règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection des infrastructures de la rue Jeanne-Mance ainsi qu'un emprunt total de 1 337 000 \$ à ces fins
 - 10.3.2 Règlement numéro 490 : Règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection des infrastructures de la rue Éthier ainsi qu'un emprunt total de 1 800 000 \$ à ces fins
 - 10.3.3 Règlement numéro 492 : Règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection des infrastructures de la place Beaujeu et de la rue Cazeneuve ainsi qu'un emprunt total de 1 444 000 \$ à ces fins
 - 10.3.4 Règlement numéro 493 : Règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection des infrastructures des rues Sainte-Jeanne-D'Arc (phase 2 / entre Léveillé et Saint-Paul) et la rue Chantal ainsi qu'un emprunt total de 1 390 000 \$ à ces fins
 - 10.3.5 Règlement numéro 495 : Règlement décrétant l'imposition des taux de la taxe foncière générale, des taxes foncières spéciales et des compensations pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'exercice financier 2018
 - 10.3.6 Règlement numéro 496 : Règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection de la rue Notre-Dame, entre la rue Notre-Dame-des-Champs et le boulevard Iberville et l'enfouissement des utilités publiques ainsi qu'un emprunt total de 6 965 000 \$ à ces fins
 - 10.3.7 Règlement numéro 497 : Règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection des infrastructures de la rue Archambault ainsi qu'un emprunt total de 900 000 \$ à ces fins
 - 10.3.8 Règlement numéro 498 : Règlement décrétant la réalisation de travaux de construction d'un tronçon de piste cyclable contiguë au boulevard Brien face aux Galeries Rive Nord ainsi qu'un emprunt total de 550 000 \$ à ces fins
 - 10.3.9 Règlement numéro 499 : Règlement décrétant des dépenses en immobilisations en matière de technologie de l'information ainsi qu'un emprunt de 425 000 \$ à ces fins

- 10.3.10 Règlement numéro 500 : Règlement décrétant la réalisation de travaux de vidange des boues de la station de traitement par étangs aérés (STÉA) ainsi qu'un emprunt total de 1 8220 000 \$ à ces fins
- 10.4 Adoption
 - 10.4.1 Règlement numéro 43-7 : Règlement amendant le règlement numéro 43 concernant les nuisances
 - 10.4.2 Règlement numéro 78-18 : Règlement modifiant le règlement numéro 78 de la Ville de Repentigny intitulé : Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Repentigny
 - 10.4.3 Règlement numéro 465-1 : Règlement amendant le règlement numéro 465 concernant les opérations de déneigement sur des terrains privés par des entrepreneurs en déneigement
 - 10.4.4 Règlement numéro 482 : Règlement sur l'instauration du programme Rénovation Québec (PRQ) volet « Maisons lézardées »
 - 10.4.5 Règlement numéro 483 : Règlement décrétant l'acquisition des équipements requis pour l'implantation de la collecte de matière organique ainsi qu'un emprunt de 2 300 000 \$ à ces fins
 - 10.4.6 Règlement numéro 484 : Règlement décrétant des dépenses relatives au réseau routier et un emprunt de 2 315 000 \$ à ces fins
 - 10.4.7 Règlement numéro 485 : Règlement décrétant des dépenses pour la réalisation de diverses études, la préparation de plans et devis pour la réalisation de certains projets inscrits au PTI 2018-2019-2020 ainsi qu'un emprunt total de 1 000 000 \$ à ces fins
 - 10.4.8 Règlement numéro 486 : Règlement décrétant un emprunt de 87 000 \$ remboursable sur une période de cinq (5) ans afin de pourvoir au coût de refinancement d'obligations venant à échéance en 2018 pour une somme totale de 3 488 996 \$
 - 10.4.9 Règlement numéro 487 : Règlement décrétant des dépenses relatives à l'acquisition d'équipements dans les parcs de la ville et la réalisation de travaux pour leur mise à niveau et un emprunt de 899 000 \$ à ces fins
 - 10.4.10 Règlement numéro 488 : Règlement décrétant l'acquisition de véhicules pour certains services municipaux et un emprunt de 1 100 000 \$ à ces fins
 - 10.4.11 Règlement numéro 489 : Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Repentigny
 - 10.4.12 Règlement numéro 491 : Règlement décrétant l'augmentation du fonds de roulement d'un montant de 5 500 000 \$

11. INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Donné à Repentigny, ce 8^e jour du mois de décembre 2017.

Louis-André Garceau

Louis-André Garceau, avocat
Greffier